

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Adoption d'une série de mesures pro santé dans l'arrondissement CDN-NDG

Des règlements d'urbanisme qui contribuent activement à la santé des citoyens

Montréal, le 16 février 2016 – La Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) et l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ) applaudissent l'adoption d'un règlement pro santé dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (CDN-NDG). Celui-ci, contenant une série de mesures¹ urbanistiques qui entreront en vigueur en mars 2016, facilitera l'adoption d'un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation, prévenant du même coup l'obésité et de nombreuses maladies chroniques.

« Les élus de CDN-NDG ont franchi un pas inégalé en adoptant des mesures ciblant neuf objectifs pour favoriser les saines habitudes de vie sur leur territoire », se réjouit Corinne Voyer, la directrice de la Coalition Poids. « C'est la première fois qu'un arrondissement adopte un ensemble de mesures aussi bien ficelées; c'est motivant de constater l'engagement et la volonté des élus d'améliorer la qualité de vie de la population », ajoute-t-elle.

Près de 6 adultes sur 10 sont en surpoids ou obèses au Québec. « Il faut renverser cette tendance, et ce, dès le plus jeune âge. La municipalité est un palier de premier plan pour offrir aux citoyens un environnement sain; les actions locales ont donc des répercussions directes sur leur santé », conclut Corinne Voyer.

Rappelons que, depuis 2009, les saines habitudes de vie sont un enjeu prioritaire pour les élus de CDN-NDG. « Ces nouvelles mesures auront un impact positif et significatif sur la santé de nos citoyens, la vitalité de la communauté et l'économie de l'arrondissement », explique fièrement Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon. Il lance d'ailleurs un appel à l'action à ses homologues montréalais et québécois : « Nous espérons que ces mesures pro santé constitueront un modèle qu'ils implanteront dans leur arrondissement et municipalité. »

Geneviève Guérin, analyste-rechercheuse à l'ASPQ, rappelle l'importance du rôle des municipalités pour offrir une santé durable aux citoyens : « Les élus doivent avant tout assurer un milieu propice au bien-être et à la qualité de vie des citoyens. Le courage politique des élus de CDN-NDG permet d'excellents gains pour la santé, particulièrement la modification restreignant l'implantation de restaurants rapides dans certains secteurs. » Un rapport de l'Institut national de santé publique du Québec, publié en octobre 2015, indique que la proportion de jeunes du secondaire consommant de la malbouffe est significativement plus élevée lorsque des restaurants rapides sont situés dans un périmètre de 750 mètres et moins de leur école. Notons que la consommation de la malbouffe deux fois ou plus par semaine est associée à l'obésité et à d'autres mesures négatives de santé chez les jeunes. « À Montréal, 75 % des écoles sont entourées d'au moins un établissement de restauration rapide dans un rayon d'un kilomètre, ce qui est un obstacle aux politiques alimentaires scolaires », renchérit Mme Guérin.

¹ Voir la liste complète en annexe à la dernière page du document.

Un gain pour tous

Ces mesures seront également profitables à l'ensemble des Québécois, croit Corinne Voyer: « Toute action de prévention et de promotion de la santé permettra, ultimement, de diminuer l'important fardeau économique de l'obésité, qui s'élève annuellement à près de 3 milliards de dollars au Québec. »

La Coalition Poids et l'ASPQ peuvent accompagner les élus désireux d'embarquer dans ce mouvement santé en fournissant des outils et des modèles de résolution faciles à implanter dans leur communauté. Pour les consulter : cqpp.qc.ca/resolution et <http://bit.ly/2159tod>.

À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes reliés au poids. Elle agit pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails, cqpp.qc.ca.

-30-

Pour toute demande médiatique, contactez :

Corinne Voyer, directrice
Coalition québécoise sur la problématique du poids
Téléphone : 514 598-8058 poste 242
Cellulaire : 514 566-4605
cvoyeur@cqpp.qc.ca

Geneviève Guérin, analyste-rechercheur
Association pour la santé publique du Québec
Téléphone : 514 528-5811 poste 250
Cellulaire : 514 291-4303
gguerin@aspg.org

Synthèse des mesures pro-santé adoptées par l'arrondissement

| Mesures | Actions posées |
|--|---|
| Favoriser l'accès à des aliments frais | <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'implantation de jardins collectifs, de potagers, de petites épiceries santé et de marchés saisonniers d'aliments frais en permettant ces usages sur une plus vaste portion du territoire et d'encadrer leur implantation. • Permettre l'occupation active du site de l'hippodrome de l'arrondissement, d'ici son réaménagement, pour des usages reliés à l'agriculture. • Introduire le nouvel usage « Épicerie santé » à la catégorie d'usage C.1(1), permettant par exemple aux dépanneurs de bonifier la superficie de leur plancher de 100 m² lorsque des fruits et légumes frais y sont vendus. |
| Favoriser une saine alimentation | <ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'implantation de restaurants rapides à trois secteurs dans l'arrondissement, éloignés des zones scolaires. |
| Promouvoir l'activité physique | <ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'ouverture de centres d'activités physiques au public en ajoutant l'usage « Centre d'activités physiques » dans la catégorie d'établissements opérant dans les domaines de l'éducation et de la culture (E.4) et les bâtiments de 36 logements et plus (H.7). • Recommander l'utilisation et le partage des équipements sportifs localisés dans des tours d'habitation de plus de 36 logements avec le voisinage. |
| Favoriser le transport actif (vélo) | <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre minimal de stationnements pour vélos. |
| Inciter aux transports alternatifs à l'automobile à proximité des pôles de transport collectif | <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les exigences minimales d'unités de stationnement d'automobile à proximité des édicules des stations de métro lors de la construction ou de la transformation d'un immeuble, notamment de 25 % lorsque l'immeuble est situé entre 150 et 300 mètres du métro. |
| Préserver les commerces de proximité | <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la conservation de commerces de proximité et leur accessibilité par la marche et le vélo sur les artères commerciales de l'arrondissement. |
| Réduire les déplacements en voiture | <ul style="list-style-type: none"> • Limiter le service au volant à certains secteurs (ceux où la restauration rapide est permise) pour privilégier un aménagement où le piéton est favorisé dans les zones commerciales à proximité des zones résidentielles. |
| Rationaliser l'utilisation de la voiture | <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'implantation de l'autopartage sur l'ensemble du territoire en permettant son usage et en introduisant des normes pour l'encadrer. |
| Prévenir l'effet des îlots de chaleur | <ul style="list-style-type: none"> • Autoriser uniquement un revêtement de toit de couleur pâle (qui réfléchit et n'emmagasine pas la chaleur) ou un toit végétalisé lors de la construction, de l'agrandissement ou de la réfection complète de la toiture d'un bâtiment. • Augmenter le nombre d'arbres requis dans les secteurs résidentiels à un arbre par 100 m² au lieu d'un arbre par 200 m². • Introduire une norme pour limiter les surfaces perméables en cour avant des résidences (principalement l'asphalte et le pavé, car l'eau n'y percole pas facilement) pour favoriser le développement racinaire de la végétation. |